



Bulletin Officiel

N° 4223 Jeudi 01 novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMG 2

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

BTK 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2012-2 3-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2012

- SICAV CROISSANCE
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL-SMG-
18, rue Kamel Atatürk 1001- Tunis

Entrée de la société ISMS (groupe AUCHAN) dans le capital de la société Magasin Général.

A la suite du communiqué publié au BO du CMF n° 4216 du 22 octobre 2012, la société Magasin Général et la société ISMS (groupe Auchan) informent qu'elles ont définitivement signé les accords, en date du mardi 30 octobre 2012.

En conséquence le groupe Auchan, via sa filiale la Société New Corp, détient aujourd'hui 10% du capital de la société Magasin Général.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012-AC-61 - AC

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

**LA BANQUE TUNISO-KOWEITienne - BTK-
SIEGE SOCIAL : 10bis, Avenue Mohamed V –BP 49 – 1001 Tunis**

La Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « BTK 2012-1 », qu'elle a désigné la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », intermédiaire en bourse, sise à l'Immeuble El Faouz, les berges du Lac, 1053 Tunis, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 26/04/2012 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TL 2012-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,75% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 6,30% brut l'an et/ou TMM+1,75% sur 5 ans.
- Catégorie B : 6,40% brut l'an sur 7 ans avec 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2012-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12/11/2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/01/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 Dt) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **08/02/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12/11/2012** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul, Kélibia, Monastir et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 299 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 96 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2012-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2013, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2013, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 15/01/2013 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : 6,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce

Taux fixe de 6,40% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 15/01/2018 pour la catégorie A et le 15/01/2020 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15/01 de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/01/2014.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/01/2014 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/01/2016.

La dernière échéance est prévue pour le 15/01/2018 pour la catégorie A et le 15/01/2020 pour la catégorie B. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,30% l'an (pour la catégorie A) et 6,40% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre qui est égale à 3,535% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,285%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-2» sont émises selon deux catégories : une catégorie A sur une durée de 5 ans et une catégorie B sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,773 années (pour la catégorie A) et 4,387 années (pour la catégorie B).

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2012-2» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Nabeul, Kélibia, Sfax, Sousse, Monastir, et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de la société: En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 21 novembre 2011, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du 9 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+(tun) et sa note à court terme à F2(tun), avec perspective stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 24 octobre 2012.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et - marquent des nuances de qualité.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2012-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°12 du 25/10/2012, d'un document de référence « Tunisie Leasing 2012 » enregistré auprès du CMF en date 25/10/2012 sous le n°11-009 et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2012, pour placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Imme Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du C www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF au tard le 20 janvier 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,215%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,223%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,229%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,240%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,246%	1 002,374
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,248%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,258%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,266%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,275%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,283%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,303%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,308%	1 016,139
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013	4,312%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 039,447
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,734%	1 055,277
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,083%	1 039,671
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		987,169
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,794
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,056
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		967,069
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,437
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,373
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		952,128

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,816	142,828		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,541	12,542		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,288	1,289		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,864	34,867		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,478	47,482		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	172,880	172,804		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	591,478	591,095		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	137,232	136,991		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,731	127,619		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,338	118,300		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,912	115,904		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,594	94,598		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,748	145,074		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,401	108,879		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,929	106,895		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 330,015	1 336,762		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 333,989	2 344,298		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	108,444	110,181		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	106,879	107,436		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,697	123,431		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,248	1 220,342		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	133,898	135,893		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,788	16,015		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 005,193	6 035,346		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 792,697	6 802,674		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,362	2,365		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,969	1,972		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,265	1,284		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,567	106,576
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,616	103,625
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,681	104,690
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,814	101,825
34	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,511	102,522
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,090	106,098
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,011	103,022
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,973	102,983
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,405	103,415
39	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,809	104,818
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,019	101,029
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,279	103,289
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,159	103,168
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,839	105,847
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,848	104,857
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,907	101,916
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,794	101,805
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,625	103,635
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,747	101,757
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,783	102,792
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,542	103,550
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,651	101,662
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,262	103,270
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,960	103,969
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,363	101,373

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,397	10,398
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,706	102,717
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,858	102,868

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,392	100,457
----	---------------------------	-----	----------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,591	73,612
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,995	157,498
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1570,725	1565,827
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,837	114,537
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,198	114,768
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,828	95,562
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,912	16,902
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	275,503	275,987
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,647	43,283
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 610,676	2 604,229
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,684	82,535
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,088	59,922
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,962	102,011
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,628	114,589
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,979	106,973

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,644	11,644
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,690	12,682
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,266	16,254
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,493	16,499
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,891	12,855
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,945	10,941
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,656	10,655
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,700	10,699
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	130,124	129,764
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,775	128,606
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,343	11,290
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	119,106	118,783
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,887	20,852
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	93,600	93,015
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	93,642	93,349
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,763	98,652
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	102,675	102,386
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,341	101,405
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,296	101,328

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,548	100,270
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	114,855	117,014
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	141,261	143,763
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,364	11,483
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	122,394	123,616
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,869	118,421
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,796	106,189
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	104,243	104,806
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,309	192,227
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,357	167,154
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,160	144,715
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 512,111	10 562,708
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,284	224,577
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,983	146,461
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 596,231	1 614,265
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	113,265	115,466
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	94,140	94,994
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,148	122,405
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 727,703	9 774,727

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV CROISSANCE**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.419.717, un actif net de D : 13.398.486 et un déficit de la période de D : 67.482.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Septembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV -CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 18.68% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 23 Octobre 2012

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	30/09/2012	30/09/2011	Année 2011
Portefeuille-titres	4	10 829 197,800	11 781 784,361	11 459 124,998
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 982 654,803	10 725 207,511	10 457 121,158
Obligations et valeurs assimilées		324 920,000	342 140,000	345 984,000
Titres OPCVM		521 622,997	714 436,850	656 019,840
Placements monétaires et disponibilités		2 506 896,266	3 027 158,118	2 895 636,473
Placements monétaires	5	2 505 604,959	3 026 196,928	2 895 383,245
Disponibilités		1 291,307	961,190	253,228
Créances d'exploitation	6	83 622,901	191 711,213	183 273,449
TOTAL ACTIF		13 419 716,967	15 000 653,692	14 538 034,920
<i>PASSIF</i>				
Autres créditeurs divers	7	21 231,352	21 282,199	26 123,527
TOTAL PASSIF		21 231,352	21 282,199	26 123,527
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	12	13 203 207,652	14 748 196,480	14 305 654,213
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		45,184	56,719	56,719
Sommes distribuables de l'exercice en cours		195 232,779	231 118,294	206 200,461
ACTIF NET		13 398 485,615	14 979 371,493	14 511 911,393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 419 716,967	15 000 653,692	14 538 034,920

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période 01/07 au 30/09/2011	Période 01/01 au 30/09/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	8	65 419,550	241 003,332	79 548,940	264 713,707	268 557,707
Dividendes		61 907,550	230 863,332	75 156,940	250 848,507	250 848,507
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 512,000	10 140,000	4 392,000	13 865,200	17 709,200
Revenus des placements monétaires	9	15 802,554	45 524,574	23 515,822	79 972,879	96 216,606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		81 222,104	286 527,906	103 064,762	344 686,586	364 774,313
Charges de gestion des placements	10	(24 547,873)	(73 391,956)	(25 369,680)	(77 641,648)	(103 014,776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		56 674,231	213 135,950	77 695,082	267 044,938	261 759,537
Autres charges	11	(6 364,334)	(19 676,807)	(9 627,267)	(28 529,656)	(37 818,702)
RESULTAT D'EXPLOITATION		50 309,897	193 459,143	68 067,815	238 515,282	223 940,835
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 128,566)	1 773,636	(2 227,863)	(7 396,988)	(17 740,374)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		49 181,331	195 232,779	65 839,952	231 118,294	206 200,461
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 128,566	(1 773,636)	2 227,863	7 396,988	17 740,374
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(166 514,268)	(237 472,114)	821 721,330	(1 018 066,804)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		49 105,459	508 336,545	157 632,541	412 673,247	760 126,833
Frais de négociation		(383,485)	(3 452,605)	(1 053,796)	(3 316,833)	(5 477,453)
RESULTAT DE LA PERIODE		(67 482,397)	460 870,969	1 046 367,890	(370 195,108)	(163 246,112)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(67 482,397)	460 870,969	1 046 367,890	(370 195,108)	(163 246,112)
Résultat d'exploitation	50 309,897	193 459,143	68 067,815	238 515,282	223 940,835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(166 514,268)	(237 472,114)	821 721,330	(1 018 066,804)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	49 105,459	508 336,545	157 632,541	412 673,247	760 126,833
Frais de négociation de titres	(383,485)	(3 452,605)	(1 053,796)	(3 316,833)	(5 477,453)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(194 580,364)	-	(255 922,700)	(255 922,700)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(97 887,913)	(1 379 716,383)	(141 547,615)	(1 323 288,308)	(1 997 697,404)
Souscriptions					
- Capital	3 247 191,352	7 312 670,598	1 330 353,969	3 630 763,437	11 360 952,859
- Régularisation des sommes non distribuables	146 240,096	235 729,117	(104 061,939)	(388 151,662)	(642 127,470)
- Régularisation des sommes distribuables	46 836,841	85 042,021	20 098,233	50 650,435	164 371,273
Rachats					
- Capital	(3 338 052,136)	(8 624 473,167)	(1 493 450,910)	(5 061 230,874)	(13 477 087,537)
- Régularisation des sommes non distribuables	(152 138,659)	(293 784,935)	127 839,128	509 428,143	785 005,482
- Régularisation des sommes distribuables	(47 965,407)	(94 900,017)	(22 326,096)	(64 747,787)	(188 812,011)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(165 370,310)	(1 113 425,778)	904 820,275	(1 949 406,116)	(2 416 866,216)
ACTIF NET					
En début de période	13 563 855,925	14 511 911,393	14 074 551,218	16 928 777,609	16 928 777,609
En fin de période	13 398 485,615	13 398 485,615	14 979 371,493	14 979 371,493	14 511 911,393
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	48 387	52 902	55 988	60 596	60 596
En fin de période	48 051	48 051	55 395	55 395	52 902
VALEUR LIQUIDATIVE	278,839	278,839	270,410	270,410	274,317
TAUX DE RENDEMENT	(0,53%)	3,07%	7,57%	(1,66%)	(0,26%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Au 30 SEPTEMBRE 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012 à D : 10.829.197,800 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2012	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 190 823,402	9 982 654,803	74,51%
Admis à la cote		4 190 724,202	9 982 555,603	74,51%
Actions				
Actions Banque de Tunisie	107 056	608 200,657	1 338 100,840	9,99%
Actions BIAT	18 500	470 063,828	1 184 074,000	8,84%
Actions Placements de Tunisie	29 624	568 439,209	1 282 422,961	9,57%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 225 287,872	9,14%
Actions STB	5 000	52 979,776	43 330,000	0,32%
Actions Monoprix	37 278	120 250,736	1 083 261,403	8,08%
Actions BH	25 856	250 859,624	384 995,841	2,87%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	753 093,751	5,62%
Actions Amen Bank	21 624	208 693,045	809 299,824	6,04%
Actions BNA	4 800	32 192,479	46 799,928	0,35%
Actions AIR Liquide	2 971	327 940,989	1 164 929,100	8,69%
Actions CIL	19 484	72 597,890	321 486,000	2,40%
Actions BTE	1 555	29 671,220	43 210,340	0,32%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	47 099,934	0,35%
Actions ATB	3 752	27 711,250	19 562,928	0,15%
Actions UBCI	750	37 250,000	34 050,000	0,25%
Actions Carthage Cement	23 443	85 492,160	91 005,726	0,68%
Actions ENNAKL AUTOMOBILES	8 258	88 360,600	109 385,468	0,82%
Droits				
Actions BT CP 149	40	11,810	389,587	0,00%
Actions BT CP 138	180	159,110	162,000	0,00%
Actions BT CP 141	170	94,656	153,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	150,000	0,00%
Actions BT CP 123	30	31,500	54,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	98,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	0,004	84,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	60,100	0,00%
Non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		519 661,860	521 622,997	3,89%
SICAV RENDEMENT	5 139	519 661,860	521 622,997	3,89%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		320 000,000	324 920,000	2,43%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	320 000,000	324 920,000	2,43%
TOTAL GENERAL		5 030 485,262	10 829 197,800	80,82%
Pourcentage par rapport au total des actifs			80,70%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012 à D: 2.505.604,959 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 004 000,000	1 005 604,959		7,51%
compte à terme au : 28/09/2012 (au taux de 3,24%)	69 000,000	69 000,000	N°46081873	0,51%
compte à terme au : 28/09/2012 (au taux de 3,24%)	117 000,000	117 000,000	N°46081353	0,87%
compte à terme au : 30/09/2012 (au taux de 3,24%)	269 000,000	269 000,000	N°46081376	2,01%
compte à terme au : 03/10/2012 (au taux de 3,75 %)	53 000,000	53 324,633	N°46081877	0,40%
compte à terme au : 04/10/2012 (au taux de 3,75 %)	26 000,000	26 159,254	N°46080001	0,20%
compte à terme au : 05/10/2012 (au taux de 3,75 %)	54 000,000	54 323,325	N°46081805	0,41%
compte à terme au : 05/10/2012 (au taux de 3,75 %)	58 000,000	58 347,275	N°46081808	0,44%
compte à terme au : 14/10/2012 (au taux de 3,75 %)	44 000,000	44 236,197	N°46081138	0,33%
compte à terme au : 23/10/2012 (au taux de 3,75 %)	15 000,000	15 071,231	N°46081119	0,11%
compte à terme au : 13/12/2012 (au taux de 3,75 %)	5 000,000	5 006,297	N°46080001	0,04%
compte à terme au : 15/12/2012 (au taux de 3,75 %)	13 000,000	13 014,446	N°46080001	0,10%
compte à terme au : 15/12/2012 (au taux de 3,75 %)	54 000,000	54 060,007	N°46081787	0,40%
compte à terme au : 17/12/2012 (au taux de 3,75 %)	14 000,000	14 013,483	N°46081224	0,10%
compte à terme au : 26/12/2012 (au taux de 3,75 %)	116 000,000	116 034,374	N°46081944	0,87%
compte à terme au : 28/12/2012 (au taux de 3,75 %)	97 000,000	97 014,437	N°46080001	0,72%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 498 872,172	1 500 000,000		11,20%
Certificat de dépôt (au taux de 3,38%)	499 624,797	500 000,000	Banque de Tunisie (a)	3,73%
Certificat de dépôt (au taux de 3,38%)	499 624,797	500 000,000	Banque de Tunisie (b)	3,73%
Certificat de dépôt (au taux de 3,40%)	499 622,579	500 000,000	Banque de Tunisie (b)	3,73%
TOTAL	2 502 872,172	2 505 604,959		18,70%
Pourcentage par rapport au total des actifs		18,67%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Septembre 2012 un solde de D : 83.622,901 contre un solde de D : 191.711,213 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Cessions titres à encaisser	81 100,636	91 912,523
Comptes à terme échus à encaisser	-	99 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	2 521,845	798,690
Dividendes à encaisser	0,420	-
TOTAL	83 622,901	191 711,213

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Septembre 2012 un montant de D : 21.231,352 contre D : 21.282,199 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Redevance CMF	1 130,630	1 204,416
Etat, retenue à la source	3 667,907	3 865,452
Commissaire aux comptes	<u>16 432,815</u>	<u>16 212,331</u>
TOTAL	<u>21 231,352</u>	<u>21 282,199</u>

Note 8: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 65.419,550 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012, contre D : 79.548,940 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2011, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	61 907,550	75 156,940
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	3 512,000	4 392,000
TOTAL	65 419,550	79 548,940

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012 à D : 15.802,554, contre D : 23.515,822 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
Intérêts sur comptes à terme	5 863,702	12 125,395
Intérêts sur certificats de dépôt	9 938,852	11 390,427
TOTAL	15 802,554	23 515,822

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012 à D : 24.547,873, contre D : 25.369,680 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Commission de gestion	21 041,035	21 745,442
Rémunération du dépositaire	3 506,838	3 624,238
TOTAL	<u>24 547,873</u>	<u>25 369,680</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012 à D : 6.364,334, contre D : 9.627,267 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Redevance CMF	3 506,838	3 624,238
Honoraires commissaire aux comptes	1 378,621	4 416,000
Rémunération du PDG	1 194,221	1 200,000
TCL	284,654	387,029
TOTAL	<u>6 364,334</u>	<u>9 627,267</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/09/2012 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2011

Montant	14 305 654,213
Nombre de titres	52 902
Nombre d'actionnaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	7 312 670,598
Nombre de titres émis	27 042
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(8 624 473,167)
Nombre de titres rachetés	(31 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(237 472,114)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	508 336,545
Frais de négociation	(3 452,605)
Régularisation des sommes non distribuables	(58 055,818)

Capital au 30-09-2012

Montant	13 203 207,652
Nombre de titres	48 051
Nombre d'actionnaires	22

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.695.381, un actif net de D : 7.666.894 et un bénéfice de la période de D : 53.698.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Septembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 18,34% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 25 Octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>5 869 425,238</u>	<u>6 323 866,322</u>	<u>6 853 623,993</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 868 710,076	5 893 891,221	6 678 219,666
Tires des Organismes de Placement Collectif		715,162	429 975,101	175 404,327
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 411 489,469</u>	<u>2 050 910,765</u>	<u>1 658 377,666</u>
Placements monétaires	5	1 200 279,368	1 743 469,860	1 225 878,443
Disponibilités		211 210,101	307 440,905	432 499,223
Créances d'exploitation	8	<u>414 466,175</u>	<u>134 040,463</u>	<u>164 130,638</u>
TOTAL ACTIF		<u>7 695 380,882</u>	<u>8 508 817,550</u>	<u>8 676 132,297</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	23 735,964	17 808,061	22 362,254
Autres créditeurs divers	10	4 750,912	8 222,081	5 728,860
TOTAL PASSIF		<u>28 486,876</u>	<u>26 030,142</u>	<u>28 091,114</u>
ACTIF NET				
Capital	13	7 490 168,401	8 305 442,230	8 411 525,539
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		82,451	196,600	204,029
Sommes distribuables de la période		176 643,154	177 148,578	236 311,615
ACTIF NET		<u>7 666 894,006</u>	<u>8 482 787,408</u>	<u>8 648 041,183</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>7 695 380,882</u>	<u>8 508 817,550</u>	<u>8 676 132,297</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	6	66 711,702	207 449,772	66 940,882	199 388,321	267 153,382
Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 711,702	207 421,870	66 940,882	195 581,368	263 346,429
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	27,902	-	3 806,953	3 806,953
Revenus des placements monétaires	7	5 573,620	13 116,914	13 514,009	52 928,632	62 267,576
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		72 285,322	220 566,686	80 454,891	252 316,953	329 420,958
Charges de gestion des placements	11	(15 013,182)	(45 910,151)	(18 171,403)	(56 428,323)	(74 376,622)
REVENU NET DES PLACEMENTS		57 272,140	174 656,535	62 283,488	195 888,630	255 044,336
Autres charges	12	(2 945,765)	(6 891,440)	(2 221,969)	(6 905,176)	(9 105,058)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 326,375	167 765,095	60 061,519	188 983,454	245 939,278
Régularisation du résultat d'exploitation		13 976,539	8 878,059	(15 896,310)	(11 834,876)	(9 627,663)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		68 302,914	176 643,154	44 165,209	177 148,578	236 311,615
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 976,539)	(8 878,059)	15 896,310	11 834,876	9 627,663
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(628,274)	(4 140,473)	(690,243)	(1 992,510)	(2 541,234)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	3 917,447	4 125,618	13 889,491	17 024,202
Frais de négociation		-	-	-	-	(16,688)
RESULTAT DE LA PERIODE		53 698,101	167 542,069	63 496,894	200 880,435	260 405,558

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	53 698,101	167 542,069	63 496,894	200 880,435	260 405,558
Résultat d'exploitation	54 326,375	167 765,095	60 061,519	188 983,454	245 939,278
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(628,274)	(4 140,473)	(690,243)	(1 992,510)	(2 541,234)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	3 917,447	4 125,618	13 889,491	17 024,202
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(16,688)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(190 615,193)	-	(292 969,435)	(292 969,435)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	634 762,301	(958 074,053)	(1 003 985,630)	(508 698,586)	(402 969,934)
Souscriptions					
- Capital	2 254 104,593	7 627 243,626	3 234 381,196	10 674 536,048	13 202 211,857
- Régularisation des sommes non distribuables	(22,024)	734,432	3 775,747	7 292,320	11 095,108
- Régularisation des sommes distribuables	45 343,290	262 212,368	61 772,410	296 904,812	360 445,489
Rachats					
- Capital	(1 633 328,133)	(8 548 236,596)	(4 221 390,889)	(11 165 723,489)	(13 590 023,230)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1,955)	(875,574)	(4 784,446)	(8 111,700)	(11 776,546)
- Régularisation des sommes distribuables	(31 333,470)	(299 152,309)	(77 739,648)	(313 596,577)	(374 922,612)
VARIATION DE L'ACTIF NET	688 460,402	(981 147,177)	(940 488,736)	(600 787,586)	(435 533,811)
ACTIF NET					
En début de période	6 978 433,604	8 648 041,183	9 423 276,144	9 083 574,994	9 083 574,994
En fin de période	7 666 894,006	7 666 894,006	8 482 787,408	8 482 787,408	8 648 041,183
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	68 071	83 347	92 117	87 196	87 196
En fin de période	74 222	74 222	82 321	82 321	83 347
VALEUR LIQUIDATIVE	103,297	103,297	103,045	103,045	103,759
TAUX DE RENDEMENT	0,76%	2,29%	0,73%	2,19%	2,88%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012, à D : 5 869 425,238, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 746 473,535	5 868 710,076	76,55%
<u>Obligations</u>		4 446 012,950	4 533 851,568	59,14%
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5000	100 000,000	100 014,247	1,30%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	30 000,000	30 607,562	0,40%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5000	500 000,000	503 068,493	6,56%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2450	245 000,000	252 363,388	3,29%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2000	200 000,000	205 000,000	2,67%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1000	86 660,000	88 469,080	1,15%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1000	20 000,000	20 094,027	0,26%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3500	139 999,950	141 231,856	1,84%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1500	90 000,000	92 540,656	1,21%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1500	90 000,000	92 197,869	1,20%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3000	120 000,000	125 268,197	1,63%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4700	381 875,000	394 117,288	5,14%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1500	129 990,000	132 893,262	1,73%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1500	120 000,000	122 500,945	1,60%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1500	60 000,000	61 820,712	0,81%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1500	90 000,000	91 880,384	1,20%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1000	80 000,000	81 077,122	1,06%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1000	80 000,000	81 139,288	1,06%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2000	200 000,000	208 791,694	2,72%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3000	239 988,000	240 029,596	3,13%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3000	210 000,000	211 836,493	2,76%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1500	142 500,000	143 208,362	1,87%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1000	100 000,000	103 159,563	1,35%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5000	200 000,000	201 434,521	2,63%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1000	40 000,000	40 028,932	0,52%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1500	90 000,000	91 087,397	1,19%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2000	200 000,000	205 259,563	2,68%

Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3000	300 000,000	308 412,295	4,02%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2000	160 000,000	164 318,776	2,14%
Bons du trésor assimilables		1 300 460,585	1 334 858,508	17,41%
BTA 05-2022-6,9%	300	324 000,000	326 066,475	4,25%
BTA 03-2016-5,25%	400	388 150,000	397 539,589	5,19%
BTA 10A 6,75% 11/07/17	100	102 710,585	103 551,074	1,35%
BTA 4ANS 5% 12/10/2015	100	98 300,000	102 439,726	1,34%
BTA 7 ANS 5,5% 12/10/18	400	387 300,000	405 261,644	5,29%
Titres des Organismes de Placement Collectif		723,126	715,162	0,01%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,126	715,162	0,01%
Total		5 747 196,661	5 869 425,238	76,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			76,27%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012 à D : 1.200.279,368 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/09/2012</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		898 039,441	901 647,069	11,76%
AMEN BANK		898 039,441	901 647,069	11,76%
Billet de trésorerie	300 000	298 436,914	298 632,299	3,90%
Attijari Leasing au 05/11/2012 (au taux 5,9%)	300 000	298 436,914	298 632,299	3,90%
Total général		1 196 476,355	1 200 279,368	15,66%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			15,60%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 66.711,702 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012, contre D : 66.940,882 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	49 168,020	58 462,260
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	17 543,682	8 478,622
TOTAL	66 711,702	66 940,882

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012 à D : 5.573,620, contre D : 13.514,009 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2011 et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
Intérêts des billets de trésorerie	2 595,842	-
Intérêts des dépôts à vue	2 977,778	6 196,032
Intérêts des certificats de dépôt	-	7 317,977
TOTAL	5 573,620	13 514,009

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Septembre 2012 un solde de D : 414.466,175, contre D : 134.040,463 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Solde des souscriptions et rachats des journées du 26 et 27 septembre	275 060,036	134 040,463
Obligations échues à encaisser (AB 2009)	29 005,800	-
Obligations échues à encaisser (AIL 2008)	110 400,000	-
Autres	0,339	-
Total	<u>414 466,175</u>	<u>134 040,463</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2012 à D : 23.735,964 contre D : 17.808,061 au 30.09.2011 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Smart Asset Management	8 704,895	5 294,227
Maxula Bourse	13 057,342	7 941,340
Rémunération du dépositaire	1 973,727	4 572,494
Total	<u>23 735,964</u>	<u>17 808,061</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2012 à D : 4.750,912 contre D :8.222,081 au 30.09.2011, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Redevance du CMF	553,772	705,564
Retenue à la source sur commissions	4 039,181	5 186,585
Autres	157,959	2 329,932
Total	<u>4 750,912</u>	<u>8 222,081</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012 à D : 15.013,182 contre D : 18.171,403 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Commission de gestion	5 040,312	6 219,402
Commission de distribution	7 560,468	9 329,104
Commission de dépôt	2 412,402	2 622,897
Total	<u>15 013,182</u>	<u>18 171,403</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2012 à D : 2.945,765 contre D : 2.221,969 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Redevance du CMF	1 779,775	2 196,119
Commissions bancaires	1 165,990	25,850
Total	<u>2 945,765</u>	<u>2 221,969</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 Septembre 2012, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2011

Montant	8 411 525,539
Nombre de titres	83 347
Nombre d'actionnaires	175

Souscriptions réalisées

Montant	7 627 243,626
Nombre de titres émis	75 576
Nombre d'actionnaires nouveaux	188

Rachats effectués

Montant	(8 548 236,596)
Nombre de titres rachetés	(84 701)
Nombre d'actionnaires sortants	(170)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 917,447
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 140,473)
Régularisation des sommes non distribuables	(141,142)

Capital au 30-09-2012

Montant	7 490 168,401
Nombre de titres	74 222
Nombre d'actionnaires	193

TUNISO EMIRATIE SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 65.179.264, un actif net de D : 65.083.131 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 591.296.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 septembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

5. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

6. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

7. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

8. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « CIL » représentent à la clôture de la période 10.46% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 22 Octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	49 730 553	45 885 243	43 411 201
Obligations et valeurs assimilées		46 809 613	42 941 396	41 243 258
Titres OPCVM		2 920 940	2 943 847	2 167 943
Placements monétaires et disponibilités		15 326 489	15 708 729	17 481 451
Placements monétaires	5	12 230 146	14 182 200	9 039 196
Disponibilités		3 096 343	1 526 529	8 442 255
Créances d'exploitation	6	111 094	4 261	51 443
Autres actifs	7	11 128	26 103	22 339
TOTAL ACTIF		65 179 264	61 624 336	60 966 434
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	68 322	64 699	67 462
Autres créditeurs divers	9	27 811	37 396	29 159
TOTAL PASSIF		96 133	102 095	96 621
ACTIF NET				
Capital	14	63 306 771	59 616 067	58 523 468
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		161	457	448
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 776 199	1 905 717	2 345 897
ACTIF NET		65 083 131	61 522 241	60 869 813
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 179 264	61 624 336	60 966 434

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	517 364	1 600 320	484 363	1 764 520	2 220 121
Revenus des obligations et valeurs assimilées		517 364	1 475 484	484 363	1 441 951	1 897 552
Revenus des titres OPCVM		-	124 836	-	322 569	322 569
Revenus des placements monétaires	11	132 100	371 895	154 375	469 078	597 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		649 464	1 972 215	638 738	2 233 598	2 817 809
Charges de gestion des placements	12	(65 827)	(192 587)	(62 219)	(196 091)	(259 813)
REVENU NET DES PLACEMENTS		583 637	1 779 628	576 519	2 037 507	2 557 996
Autres charges	13	(34 226)	(101 310)	(29 454)	(91 019)	(121 385)
Autres produits		8 749	39 149	-	60 382	60 382
RESULTAT D'EXPLOITATION		558 160	1 717 467	547 065	2 006 870	2 496 992
Régularisation du résultat d'exploitation		16 354	58 732	(23 133)	(101 153)	(151 095)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		574 514	1 776 199	523 932	1 905 717	2 345 897
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(16 354)	(58 732)	23 133	101 153	151 095
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 193	(27 003)	61 980	(29 494)	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(3 939)	13 393	(40 797)	(173 640)	(83 326)
Frais de négociation		(118)	(472)	-	(236)	(354)
RESULTAT DE LA PERIODE		591 296	1 703 385	568 248	1 803 500	2 414 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2012</i>	<i>Période 01/01 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2011</i>	<i>Période 01/01 au 30/09/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	591 296	1 703 385	568 248	1 803 500	2 414 106
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	558 160	1 717 467	547 065	2 006 870	2 496 992
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 193	(27 003)	61 980	(29 494)	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3 939)	13 393	(40 797)	(173 640)	(83 326)
Frais de négociation	(118)	(472)	-	(236)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(2 437 862)	-	(3 179 318)	(3 179 318)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	617 874	4 947 795	(1 354 809)	3 716 401	2 453 367
Souscriptions					
- Capital	8 509 635	28 412 978	4 290 727	40 016 234	49 401 279
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 766)	(1 937)	(13 666)	(10 653)	(31 038)
- Régularisation des sommes distribuables	203 110	899 993	116 001	1 576 165	1 914 850
Rachats					
- Capital	(7 908 004)	(23 616 632)	(5 627 126)	(36 946 268)	(47 550 383)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 653	2 976	18 399	35 074	61 446
- Régularisation des sommes distribuables	(186 754)	(749 583)	(139 144)	(954 151)	(1 342 787)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 209 170	4 213 318	(786 561)	2 340 583	1 688 155
ACTIF NET					
En début de période	63 873 961	60 869 813	62 308 802	59 181 658	59 181 658
En fin de période	65 083 131	65 083 131	61 522 241	61 522 241	60 869 813
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	630 798	588 609	614 288	570 010	570 010
En fin de période	636 849	636 849	600 859	600 859	588 609
VALEUR LIQUIDATIVE	102,196	102,196	102,390	102,390	103,413
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	2,68%	0,94%	2,77%	3,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012 à D : 49.730.553 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		46 104 394	46 809 613	71,92%
Obligations		36 177 470	36 711 891	56,41%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	280 000	288 792	0,44%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	900 000	918 227	1,41%
Emprunt AIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 018 279	1,56%
Emprunt AIL 2012/1	1 000	100 000	101 828	0,16%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 312 500	1 329 952	2,04%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 017 328	1,56%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	503 068	0,77%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	502 358	0,77%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	800 000	800 552	1,23%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	800 000	800 487	1,23%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	600 000	618 551	0,95%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	600 000	603 659	0,93%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	600 000	603 227	0,93%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	513 755	0,79%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	101 658	0,16%
Emprunt BTK 2009/B	5 000	400 000	408 318	0,63%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	866 600	885 035	1,36%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	450 000	462 544	0,71%
Emprunt B.T.K 2012	20 000	2 000 000	2 012 980	3,09%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	100 000	100 470	0,15%
Emprunt CIL 2009/1	5 000	200 000	201 559	0,31%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	400 000	400 649	0,62%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	780 000	802 019	1,23%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	1 800 000	1 813 049	2,79%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	160 000	164 405	0,25%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	240 000	245 303	0,38%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	500 000	512 164	0,79%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	102 433	0,16%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 218 750	1 257 883	1,93%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	400 000	407 415	0,63%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	433 300	442 964	0,68%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	120 000	120 171	0,18%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	280 000	289 866	0,45%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	200 000	206 069	0,32%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	180 000	183 761	0,28%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	400 000	400 270	0,62%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	300 000	304 111	0,47%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	800 000	823 819	1,27%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3	5 000	500 000	515 728	0,79%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 199 850	1 199 993	1,84%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 199 850	1 199 964	1,84%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	606 620	608 570	0,94%
Emprunt Sté Meublutex 2008	10 000	800 000	803 219	1,23%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 550 000	2 574 849	3,96%

Emprunt UIB 2011/1 B	10 000	950 000	954 722	1,47%
Emprunt UIB 2011/2	20 000	2 000 000	2 063 191	3,17%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 026 208	1,58%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	200 000	206 264	0,32%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	1 800 000	1 803 231	2,77%
Emprunt B.T.E 2011	14 500	1 450 000	1 486 974	2,28%
Bons du trésor assimilables		9 728 490	9 830 523	15,10%
BTA 07/2017	300	297 810	302 506	0,46%
BTA 07/2017	700	709 730	713 619	1,10%
BTA 07/2017	500	507 750	510 302	0,78%
BTA 03/2019	500	514 000	522 346	0,80%
BTA 03/2019	500	500 000	512 416	0,79%
BTA 08/2022	500	500 000	503 191	0,77%
BTA 08/2022	500	501 250	504 218	0,77%
BTA 08/2022	500	485 000	490 138	0,75%
BTA 08/2022	500	483 750	489 050	0,75%
BTA 08/2022	500	480 000	485 787	0,75%
BTA 08/2022	500	476 250	482 204	0,74%
BTA 08/2022	500	471 250	477 785	0,73%
BTA 08/2022	1 000	951 000	960 729	1,48%
BTA 08/2022	500	474 500	479 039	0,74%
BTA 08/2022	500	475 000	479 513	0,74%
BTA 08/2022	500	475 750	480 224	0,74%
BTA 08/2022	700	665 000	671 072	1,03%
BTA 08/2022	300	284 700	287 316	0,44%
BTA 08/2022	500	475 750	479 068	0,74%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198 434	267 199	0,41%
BTZC 10/2016	368	198 434	267 199	0,41%
Titres OPCVM	-	2 964 890	2 920 940	4,49%
Actions des SICAV		2 460 139	2 425 212	3,73%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	10 834	1 107 182	1 099 207	1,69%
SANADETT SICAV	4 031	439 288	428 302	0,66%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	8 744	913 669	897 703	1,38%
Placements FCP		504 751	495 728	0,76%
FCP ALAMANAH	4 950	504 751	495 728	0,76%
TOTAL		49 069 284	49 730 553	76,41%
Pourcentage par rapport à l'actif				76,30%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012 à D : 12.230.146 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	8 044 787	8 155 565	12,53%
BT CIL du 26/01/2012 (pour 350 jours au taux de 5%)	962 914	989 298	1,52%
BT CIL du 14/08/2012 (pour 190 jours au taux de 5,5%)	1 466 149	1 474 701	2,27%
BT LSTR du 11/07/2012 (pour 90 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	296 162	299 659	0,46%
BT LSTR du 29/06/2012 (pour 320 jours au taux de 6,75%) garanti par la BTE	1 909 434	1 936 038	2,97%
BT LSTR du 22/05/2012 (pour 160 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	488 769	498 035	0,77%
BT TL du 10/02/2012 (pour 360 jours au taux de 5%)	961 905	986 667	1,52%
BT TL du 10/08/2012 (pour 180 jours au taux de 5,2%)	1 959 454	1 971 167	3,03%
Comptes à terme	4 000 000	4 074 581	6,26%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2 000 000	2 063 491	3,17%
Placement au 07/02/2013 (au taux de TMM + 1%)	2 000 000	2 011 090	3,09%
Total	12 044 787	12 230 146	18,79%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à D : 111.094 contre D : 4.261 au 30/09/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Intérêts à recevoir	110 588	4 261
Retenues à la source / B.T.A	506	-
Total	<u>111 094</u>	<u>4 261</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2012 à D : 11.128 contre D : 26.103 au 30/09/2011 et se détaille comme suit:

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Logiciel	44 800	44 800
<u>Valeur brute</u>	<u>44 800</u>	<u>44 800</u>
Amortissements	(33 672)	(18 697)
<u>Valeur nette</u>	<u>11 128</u>	<u>26 103</u>

La rubrique "logiciel" englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2012 à D : 68.322 contre D : 64.699 au 30/09/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Rémunération dépositaire	3 754	3 740
Rémunération distributeur	64 568	60 959
Total	<u>68 322</u>	<u>64 699</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à D : 27.811 contre D : 37.396 au 30/09/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 701	7 174
Redevances du CMF	5 576	5 494
Rémunération du PDG	4 298	1 813
Loyer	1 377	1 373
Etat, taxes et versements assimilés	80	10 710
Publications et frais divers	3 312	3 453
Jetons de présence à payer	5 230	3 735
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(4 172)	-
Dividendes à payer	2 906	2 074
Autres	503	1 570
Total	<u>27 811</u>	<u>37 396</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2012 à D : 517.364 contre D : 484.363 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	402 009	371 196
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	115 355	113 167
TOTAL	517 364	484 363

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012 à D : 132.100 contre D : 154.375 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2012	Trimestre 3 2011
Intérêts des billets de trésorerie	84 734	62 956
Intérêts des comptes à terme	41 010	45 232
Intérêts des dépôts à vue	-	4 241
Intérêts des certificats de dépôt	6 356	41 946
TOTAL	132 100	154 375

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2012 à D : 65.827 contre D : 62.219 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Rémunération dépositaire	1 260	1 260
Rémunération distributeur	64 567	60 959
Total	<u>65 827</u>	<u>62 219</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2012 à D : 34.226 contre D : 29.454 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 275	3 083
Rémunération du CMF	16 141	15 239
Rémunération du PDG	3 814	3 114
Etat, taxes et versements assimilés	1 301	1 104
Loyer	378	378
Publications et frais divers	1 020	882
Jetons de présence	2 834	1 890
Dotation aux amortissements des immobilisations	3 764	3 764
Maintenance logiciel BFI	1 699	-
Total	<u>34 226</u>	<u>29 454</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	58 523 468
Nombre de titres	588 609
Nombre d'actionnaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	28 412 978
Nombre de titres émis	285 768
Nombre d'actionnaires nouveaux	79

Rachats effectués

Montant	(23 616 632)
Nombre de titres rachetés	(237 528)
Nombre d'actionnaires sortants	(48)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(27 003)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 393
Régularisation des sommes non distribuables	1 039
Frais de négociation	(472)
	--

Capital au 30-09-2012

Montant	63 306 771
Nombre de titres	636 849
Nombre d'actionnaires	362